

Département
de l'Isère

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PRIMARETTE**

L'an deux mil seize le 9 mars à 18h30, le Conseil Municipal de la commune de Primarette, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Angéline APPRIEUX, Maire.

Nombre de conseillers : 14
Nombre de présents : 14

Étaient présents : APPRIEUX Angéline, DELAY Jean-Louis, GAS Marcel, BRAGANTI Karine, SANTONAX Martial, AVALLET Michèle, HUREL Noël, LANTHEAUME Christiane, NORMAND Patrick, MERCIER Serge, CARRION Adèle, POURCHERE Jean-Daniel, GUERRERO Elisabeth, GENTIL Franck.

Absents excusés :

Date de la convocation : 3 mars 2016

Secrétaire de séance : GUERRERO Elisabeth

Objet de la délibération : Vote du budget 2016

Monsieur Marcel GAS, adjoint aux finances, présente au Conseil Municipal le projet du budget primitif 2016 préparé par la commission des finances.

Celui-ci s'équilibre en recettes et en dépenses à :

743 401.98 € pour la section de fonctionnement, Recettes, Dépenses.

429 199 € pour la section investissement.

Le Conseil Municipal

Où le détail des articles dans les deux sections et après en avoir délibéré,

Adopte le budget primitif 2016 par 13 voix pour et 1 abstention.

Ainsi fait et délibéré ce jour, le 9 mars 2016

**Le Maire,
Angéline APPRIEUX**

